Espace européen d'éducation et de formation tout au long de la vie: stratégie et priorités

2002/2073(COS) - 04/06/2002

La commission a adopté le rapport de Kathleen VAN BREMPT (PSE, B) sur la comunication de la Commission. Elle se félicite des principes sur lesquels les propositions de la Commission sont fondées et affirme que l'apprentissage tout au long de la vie est non seulement une nécessité sociale, mais devrait aussi constituer un droit social pour tous. Elle signale également que la mutation vers une société fondée sur la connaissance implique que l'accès à l'éducation et à la formation doit être simplifié et que l'égalité des chances doit être garantie pour tous dans ce domaine. Les députés déplorent que, deux années après le Conseil européen de Lisbonne, les progrès accomplis par les États membres et à l'échelon européen soient si limités sur la voie de la mise en oeuvre de stratégies clairement définies et dotées d'un financement adéquat au chapitre de la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie. La Commission est donc invitée, en étroite collaboration avec les États membres, à établir des objectifs spécifiques visant notamment ceux qui n'ont pu achever le deuxième cycle d'éducation secondaire, les personnes non qualifiées, les analphabètes fonctionnels, les chômeurs, les handicapés, les personnes ayant des difficultés d'apprentissage, les citoyens âgés de plus de cinquante ans, les migrants et les femmes à l'issue du congé de maternité. Les États membres sont invités à lever les obstacles à la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, en particulier les obstacles liés à l'âge, à fixer un objectif spécifique au regard des dépenses annuelles dans ce domaine et à prévoir des mesures d'incitation fiscale ou autres qui encourageront les employeurs et les citoyens à investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie. Parmi les autres recommandations contenues dans le rapport, les députés invitent la Commission, en étroite collaboration avec les États membres, à mettre en place un cadre européen concernant les compétences de base que tous les élèves devront avoir acquises avant de quitter l'éducation scolaire obligatoire. Se félicitant de l'initiative "i2i" de la BEI (qui élargit la mandat de la BEI pour y inclure des prêts en faveur de l'éducation), le rapport demande aussi à la Commission et aux États membres d'encourager les prêts de la BEI au chapitre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Enfin, les députés se félicitent de l'engagement réitéré par les États membres à Barcelone, à veiller à ce que tous ceux qui quittent un établissement scolaire disposent de compétences dans deux langues européennes outre leur langue maternelle.